



Le 26/03/2025

Chers adhérents et amis de la Chapelle,

Nous avons donc tenu, dans la fraîcheur de la Chapelle, nos assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 15 mars dernier, 35 de nos 63 adhérents se trouvant présents ou représentés.

Comme chaque année, le conseil d'administration a présenté l'activité et les comptes de l'exercice écoulé et déroulé les projets en cours.

- **Visites de la Chapelle :**

Le nombre de visiteurs recensé tout au long de l'année, en particulier lors des journées du patrimoine, a cru sensiblement entre 2023 (763) et 2024 (2033). Cette augmentation traduit les demandes de groupes associatifs ou autres, de plus en plus nombreux à venir découvrir les beautés de la chapelle.

Les visites à thème proposées en 2024 : « Les secrets des tailleurs de pierres », à destination des enfants de 8 à 12 ans, « Du palais à la chapelle, du Cardinal aux Pénitents », « Les symboles religieux » pour les adultes, n'ont connu qu'un succès d'estime, celle envisagée pour l'automne 2025 sur « Sujets, inspiration et restauration des tableaux de la chapelle » sera une nouvelle tentative pour susciter l'intérêt du public.

- **Animations :**

Après le grand succès rencontré par la conférence et l'exposition consacrées au Mouvement Pénitent au premier trimestre 2024, plusieurs concerts se sont succédé : « Splendeur du Baroque » le 4 mai, concert de jeunes talents le 6 juillet avec des élèves du conservatoire d'Avignon, enfin, lors des JEP, intermède musical donné par les jeunes harpistes de l'Ecole de Musique de Villeneuve.



L'année 2025 est centrée sur un projet d'envergure autour de Jean-Baptiste Franque, qui se traduira, dès le printemps, par une conférence de Jean-Michel Mathonnière et une exposition sur « Les compagnons passants tailleurs de pierre ». Deux autres conférences pourraient suivre, données respectivement par Béatrice Gaillard qui a consacré sa thèse à JB Franque et par Alain Breton.

La musique n'est pas oubliée pour autant : elle accompagnera la lecture d'extraits d'Avec les Fées de Sylvain Tesson le dimanche 27 avril à 17h ; et nous accueillerons le Chœur Rubato d'Avignon le vendredi 13 juin à 20 h pour un concert de musique sacrée.

- Restaurations :

Dans le cadre de l'embellissement de la chapelle, l'association, après avoir fait réaliser en 2023 une estrade au pied du maître- autel et deux tabourets de chœur, a financé en 2024 la fabrication d'un ambon.

A la suite de l'assemblée générale tenue le 20 avril 2024, le public avait pu admirer la copie de la crucifixion de Charles de La Fosse, réalisée gratuitement par un jeune artiste talentueux.

Le tableau de la Communion des Apôtres qui était parti en restauration le 26 juillet a retrouvé sa place au-dessus de la tribune des chœurs le 20 février de cette année. Les travaux de restauration ont été pris en charge grâce à la générosité de l'association Famille Populaire.

L'Adoration des Bergers est depuis le 19 juillet 2024 en atelier de restauration et fait aujourd'hui l'objet d'un examen particulier, une autre composition ayant été diagnostiquée sous la scène apparente. La commune étant revenue sur son intention de financer cette restauration, l'association s'est substituée à elle à hauteur de 6582€, le complément, soit 4388€, étant subventionné par la DRAC.

Les projets de restauration, en ce qui concerne les tableaux, s'attachent à présent, en plus du tableau de la Sainte Famille entreposé au musée Pierre de Luxembourg (qui doit faire l'objet d'un diagnostic de l'atelier Amoroso, dont le résultat conditionne une éventuelle restauration), à « La Présentation au Temple » et au « Repentir de Saint-Pierre ».



Ces projets sont actuellement suspendus, la commune devant entreprendre des travaux destinés à remédier aux problèmes de remontées humides que connaît la chapelle.

D'autres restaurations ont également été listées, telles, en priorité, celle de la porte d'entrée, ainsi que celle de la cloche et des fenêtres en trompe l'œil.

Les tableaux reprenant le détail des restaurations réalisées et de celles projetées sont annexés à la présente lettre.

- **Le site de l'association** : www.chapellebaroque-villeneuve-gard.fr

Considéré comme un élément de communication indispensable et créé lors du lancement de l'association, il est régulièrement mis à jour et enrichi. Il permet de suivre la vie de l'association (informations, évènements culturels) d'adhérer ou de faire un don.

- **Les sorties annuelles**

La prochaine sortie proposée par l'association aura lieu à Arles le mardi 10 juin et permettra de renforcer les liens avec l'association Saint-Trophime qui était venue visiter la chapelle en 2024.

- **Le classement des archives et de la documentation**

Ce travail a été entrepris pour faciliter l'information de tous les intéressés potentiels. Les documents concernant la construction de la chapelle étant à ce jour malheureusement introuvables, ce classement s'intéresse à la vie de l'association et à ses activités.

- **Approbation des comptes de l'exercice 2024**

Les comptes de l'association sont tenus en distinguant les dépenses courantes de fonctionnement qui sont couvertes par les adhésions et les subventions obtenues de la commune, tandis que les restaurations sont financées principalement par les dons reçus et subsidiairement par les recettes des manifestations culturelles.

C'est ainsi que pour l'année 2024, les recettes s'élèvent à 3807 euros, tandis que les dépenses se montent à 2107 euros, l'exercice étant en conséquence bénéficiaire.

La seule dépense réglée durant l'exercice écoulé pour l'embellissement de la chapelle concerne la fabrication d'un ambon pour 824€.

Les dons enregistrés, en particulier le don de 15000 euros reçu de l'ACEE Cercle d'Etudes Européennes, qui avait été fondé par Paul Carbon, un des premiers adhérents de l'association, permettent à l'association de disposer d'une trésorerie confortable de 35700€ qui servira à couvrir, outre la restauration de la Communion des apôtres (13430€) la part de l'association dans la restauration de l'Adoration des bergers et d'envisager les autres restaurations à venir.

- **Assemblée générale extraordinaire et modification des statuts**

La modification des statuts votée à l'unanimité concerne la définition de l'objet social (qui s'attache à la fois aux éléments mobiliers et immobiliers de la chapelle) ainsi que diverses dispositions relatives à la convocation des assemblées, la présentation des comptes et la compétence du bureau pour fixer le montant de l'adhésion annuelle.

Ce montant n'a jamais été modifié depuis la création de l'association et cette lettre est l'occasion de rappeler à ceux qui n'auraient pas encore renouvelé leur adhésion qu'ils sont toujours à temps de le faire, le soutien de nos adhérents constituant notre principal moteur d'action.

Très cordialement,

MF Danneker